Le Depart du Soldat.

"Le vers suivants dit le *Messager* de St. Jacques qui a été le premier à les publier, ont été écrits au moment du départ, par un jeune Créole, actuellement dans le Missouri, avec le 11me régiment de la Louisiane, dont il fait partie. Son frère et plusieurs de ces parents sont en Virginie. Le père de ses jeunes gens, honorable citoyen qui réside dans une des paroisses de la côte, avait déjà payé sa dette à son pays, dans la campagne de 1814-15."

Oui, je pars, car j'entends une voix qui m'appelle
Et sur un sol sacré le sang déjà ruisselle.
Puisqu'aujourd'hui le Sud a besoin de soldats,
Il me tarde d'aller au-devant des combats.

Ce sang qui coule encor, c'est le sang des mes frères,
Qui, versé par la main d'indignes mercenaires,
Appelle à la vengeance! Irons-nous les venger
Ou bien attendrons-nous? Non. Non. Il faut marcher.

Lâche est celui qui reste inactif et tranquille,
Tandis qu'à son pays son bras peut être utile.
A-t-il peur de mourir? Qu'importe le trépas?
Pour un cœur généreux la mort a des appas.

[illegible], restez, dans le sein de l'alliance.
[illegible], vivez dans l'abondance,
[illegible] défendre l'Etat.
[illegible]. Pour moi, je pars; Je veux être soldat.

Et je vais commencer le métier de la guerre!
Et Dieu sait si jamais je reverrai ma mère!
Et peut-être je pars pour ne plus revenir;
Car qui peut à nos yeux devoiler l'avenir?

Amis, épargnez-moi ces marques de tendresse
Qui dans mon cœur ému porteraient la tristesse;
Prés du jeune soldat ne venez point pleurer,
Car le départ alors pourrait trop me coûter.

Inspirez-moi plutôt la force et le courage:
Mais quand je serai loin, sur un autre rivage,
Au milieu des combats, oh! pour moi priez Dieu,
Car qui sait si jamais je reverrai ce lieu.

Mais écartons bien loin ces lugubres pensées,
A [illegible] dangers de luttes acharnées,
Conduit et protégé par la main du Seigneur.
Un jour auprès de vous je reviendrai vainqueur.

C. D. F.

CE FAMEUX STEAMER.—Le *Forsyth Journal*, de Georgie, publie ce qui suit au sujet du *Bermuda*, arrivé récemment à Savannah d'Angleterre.

"Il y a plusieurs jours, un steamer blindé, de Liverpool, avec 6,500 carabines, 18 canons, des couvertures (40,000) et des vétements pour les soldats est entré à Savannah. Les navires du blocus n'étaient pas en vue. C'est un steamer neuf blindé vec des feuilles de tôle de un pouce d'épaisseur, et il appartient aux Etats Confédérés. Celui qui nous fournit ces renseignements, a visité le navire lui-même, a causé avec le capitaine qui lui a dit que trois ou quatre autres batiments du même genre étaient en route et qu'aussitôt que ces steamers seraient équipés par le gouvernement confédéré, le blocus d'Abraham 1er serait dispersé aux quatre points cardinaux.

"Il dit que l'arrivée de ce navire a occasionné une grande activité parmis les marchands qui se sont mis à expédier du café, du thé, du sel aux marchands de la campagne pour écouler ces articles aux prix actuels. Il a entendu dire qu'en moins de 40 jours le café de Rio se vendrait à Savannah, 12 1[2 cents. Il y en a une immense quantité à Cuba qui n'attend que la levée du blocus pour venir."

UN NOUVEAU JACKSON.—Le 14 septembre M. G. M. Emack, du compté du prince George, Maryland, fut arrêté par un détachement de la brigade Sickles et conduit devant le général Walker qui commandait pendant la maladie de Sickles. Saisissant un moment opportun il tira un couteau et en porta deux coups mortels à Walker. Le soldat de garde tira sur lui et le manqua, Emack lui porta avec son couteau un coup qui enleva trois doigts au soldat et se précipitant à travers les soldats il s'ouvrit un passage, et parvint à s'échapper. Il gagna ensuite les bords du Potomac et réussit à passer en Virginie; il est maintenant à Ashland près de Richmond.

Certain marquis vantait un jour à la reine, femme de Louis XV, un remède excellent, dont lui seul avait le secret, et qu'il avait fait prendre à un de ses amis qui était à l'extrémité. "Votre ami fut-il gueri? demanda la reine.—Madame, dès le lendemain, j'allai pour le voir, il était sorti.—Comment, sorti? —Oui, madame, il était alle se faire enterrer.'

La Rochejaquelin, pour toute harangue à ses soldats au moment d'une bataille, "Si j'avance, suivez-moi, si je recule [illegible], vengez-moi.

Theodore Andrus vs. Defendant Unknown.	State of Louisiana, Parish of St Landry. Action in Rem.

KNOW ye all men by these presents, that Theodore Andrus a resident of the parish of St. Landry, State of Louisiana has addressed to me, A. Millspaugh a Justice of the Peace in and for the aforesaid parish, a petition, wherein he sets forth that on the 22d day of June last A. D. 1861, a pair of creole ponies were left at his livery stable in the town of Washington in said parish; moreover, that the said horses have been lost or abandoned by some one unknown to him.

Petitioner further states that he has a privilege on said horses for the keeping of them and their maintenance and that he has sued out a writ of provisional seizure.

Now let all men take notice that unless the owner or owners come forward and file an answer to the petition of the said Theodore Andrus, within the time specified by law, the measures indicated by law will be taken to obtain a judgment and said horses, under a writ of execution, after the legal advertisement will be sold at Sheriff's sale to the last and highest bidder to satisfy the claims of the said Theodore Andrus and to pay the costs of the suit.

Thus done and signed at Washington this 6th day of September A. D 1861.

A. MILLSPAUGH,
Justice of the Peace.

September 7th, 1861. [3w

Opelousas Female College.

THIS Institution of learning, will open its next term on Tuesday, October 1st prox., under the direct supervision of Rev. B. F. White and Lady. This school having been duly chartered by the State, is competent to graduate young Ladies in any and in all branches of a solid and ornamental education.

FALCUTY.

Rev. B. F. White, Prest.
and in charge of Collegiate Department.
Mrs. S. M. White, Matron,
and in charge of Academic Department.
Miss. Josephine V. Wynn,
in charge of Primary Department.
E. D. Estillette, Esq.
in charge of French Department.
H. Bodemuller, in charge of Music Department.

FOR TERM OF FORTY WEEKS.

English Collegiate per week,		$1,25,	$50 00
"	Academic " "	1,00,	40 00
"	Primary " "	75,	30 00
French Collegiate	" "	75,	30 00
"	Primary " "	50,	20 00
Music	Collegiate " "	1,25,	50 00
"	Primary " "	1,00,	40 00
Use of Instrument	" "	25,	10 00
Ornamental Branches at usual prices.			
Board per week $2,50,			100 00
Washing, 75 cts. per dozen.			

All tuition due quarterly, and will be taken in home products—Parish or Confederate Bonds.

B. F. WHITE.

Opelousas, August 24th, 1861.—1y.

NEW STORE.

THE undersigned having formed a copartnership for the purpose of carrying on the Commercial business under the firm of Ney & Dupre, take pleasure in announcing to their friends and to the public in general, that one of them has just arrived from NewYork, with a complete assortment of
DRY GOODS,
HARDWARE,
SHOES, BOOTS, etc.,
GROCERIES,
LIQUORS,
BRANDIES, etc.,
CROCKERY WARE,
FANCY ARTICLES.

In a word, all that ought to be found in a country store. While desirous to avoid anything like quackery, the undersigned, nevertheless, will not hesitate to say that they can sell their goods at prices as low as they can be had in NewOrleans, at retail, probably at a lower price than they have been sold here heretofore.

The undersigned being fully convinced that the cash system is the surest and the best, as well for the buyer as for the merchant, hope that those who are desirous to encourage them, will not make it necessary for them to repeat over and again, that owing to their low prices, will do business on the Cash system only.

They occupy the store kept formerly by P. & V Roy, on Main street, Opelousas.

B. NEY,
EDMOND DUPRE.

Opelousas, March 17, 1860.—1y.

Important Notice.

THE undersigned Druggists, have determined that in future they will restrict their sales as nearly as possible to cash.

For punctual customers, accounts will be opened which, however, they reserve the privilege of closing at the end of every month.

It is their wish to solicit, custom and patronage, so far as is strictly conformable to business principles and to a mutuality of interests between purchasers and seller, and no further.

They also avail themselves of the occasion to invite all who are indebted to them to make immediate payment, or, at least to come and settle without delay.

JOHN POSEY.
P. LEONCE HEBRAD.
A. LOUAILLIER & CO.
J. A. McMILLAN.

Opelousas, March 9th, 1861.—6m.

BELL CHENEY SPRINGS.

THIS beautiful summer resort will be regularly open for the reception of visitors on the 1st of July next.

Should some be desirous to visit these Springs before then, the proprietor will accommodate them as well as possible.

B. PATIN.

June 15th 1861.—7t.

Fine Watches & Jewelry.
CHEAP FOR CASH.

CHAS. N. EALER, Watchmaker and Jeweller, corner of Main and Landry streets, Opelousas, is now prepared to direct his personal attention to all branches of his business.

He has also on hand a select stock of Watches, Jewelry and fine pocket Cutlery, all of which is offered cheap for cash.

Old Gold and Silver bought.
November 3, 1860.—1y.

Education.

Penmanship, Bookkeeping, English Grammar, Mathematics, Drawing, &c.

M. KEATING, Professor at Grand Coteau College, is prepared to give attention to the education of five or six young gentlemen, during the approaching vacation, commencing on the 20th inst.

Apply at his residence in Grand Coteau.
August 10th, 1861.

For sale.

320 ACRES of land situated in the Parish of St. Landry, and fronting the Atchafalaya river on the West bank, four and a half miles about Capitain Lyons', with a good dwelling house and kitchen. Fifty acres of this land are cleared and one acre is fenced in for a garden.

Terms and conditions easy, apply to
J. M. MILSTED.

Opelousas, december 15th, 1860—tf

Fencing Room.

MR. ALFRED DUCHATEAU has the honor to inform the gentlemen of this Parish that he has opened a Fencing Room on Main street in a room adjoining the Union Hotel. No pains will be left untried, that he may give entire satisfaction to all who will honor him with their patronage.

Opelousas, March 2 1861.—tf.

NOTICE TO THE PUBLIC.

THE public is hereby informed that the undersigned is determined to rid himself of his large Stock of Summer Goods, and will sell the same at cost prices, in order to make room.

Persons wishing cheap bargains for cash will do well to call and see before purchasing elsewhere.

G. IKELHEIMER, Washington, La.

May 11, 1860. tf

Notice.

A gentleman is desirous to purchase a small farm which might contain from seventy five to a hundred superficial arpents and a small portion of which would be woodland. The farm must not be over three miles from Opelousas.

For further information apply at the Patriot's Office. March 16th, 1861.—tf.

James M. Porter,
ATTORNEY AT LAW.

HAS removed from [illegible] by Thomas H. Lewis & Porter to the office of Judge C. H. Mouton, corner of Landry and Market streets, nearly opposite the Clerk's office.

Opelousas, July 13th, 1861.—1y.

EDUCATION.

COUVENT DE L'IMMACULEE CONCEPTION, Opelousas, Louisiane.

Les Dames de *Sainte Croix* ont l'honneur de prévenir le public, qu'elles re-ouvriront dans la petite ville des Opelousas le 20 d'octobre 1857, leur maison d'éducation pour les jeunes personnes de la paroisse et des paroisses environnantes. Le local qu'elles ont choisi, par sa position retirée, les plantations pleines de gout qui l'environnent et présentent tout à la fois l'ombrage le plus délicieux et l'aspect le plus riant, par les cours spacieuses destinées aux récréations des elèves, les batiments spécialement adaptés à une maison d'éducation considérablement augmentés et entièrement remis a neuf, l'accès facile de tous les points de la paroisse, la proximité de l'Eglise, offre, tous les avantages extérieurs que les parents peuvent désirer pour leurs enfants.

L'instruction y sera solide, étendue, variée, surtout utile et pratique. Le cours d'étude embrassera toutes les branches enseignées dans les meilleures maisons d'éducation d'Amérique ou d'Europe: Lecture, Orthographe, Grammaire, Composition, Rhétorique, Elocution, Appliquées aux langues Française et Anglaise, dont l'étude marchera de front, et qu'on formera avec le plus grand soin les élèves à parler et à écrire avec exactitude, élégance et facilité—Ecriture, Géographie, Histoire sainte et profane, Ancienne et Moderne, Mythologie, Arithmétique, Tenue des Livres, éléments d'Algèbre et de Géométrie, Physique, Astronomie, Histoire naturelle, Economie domestique, Couture, Broiderie, Fleurs artificielles, Dessin, Musique Instrumental et Vocale. Cette dernière branche sera enseignée par un artiste distingué attaché à la maison. On apportera la plus grande attention pour le maintien de l'ordre et l'application à l'étude, conditions essentielles pour le progrès des élèves.

On ne mettra pas moins de soin à leur former l'esprit, le cœur, le caractère, à leur faire contracter de bonne heure l'habitude de l'ordre, de l'économie de la propreté, de la bonne tenue, qu'à les instruire. On veillera avec le plus grand soin sur leur moralité. Elles demeureront toujours dans l'enceinte de la maison et sous les yeux et la surveillance naturelle de leurs maitresses; elles ne recevront d'autres visites que celles de leurs parents qui pourront les voir au parloir le jeudi après les classes du matin, et le dimanche après la grand'messe.

L'éducation Physique recevra aussi toute l'attention qu'elle réclame; un exercice salutaire qu'on leur fera prendre chaque jour, des récréations judicieuses qui entrecouperont les longes études, contribueront puissamment à développer les forces du corps, en délassant agréablement l'esprit et le mettant à même de reprendre l'étude avec plus d'ardeur et de profit; la nourriture sera saine et abondante; les soins les plus affectueux et les plus intelligents seront prodigués aux malades.

La religion est la base d'une bonne éducation, la maison professe la religion Catholique; toutefois les jeunes personnes, qui en professeraient une autre, seront reçues à la seule condition de se conformer aux exercices publics de la communauté.

Pour mettre les parents à même d'envoyer leurs enfants plus jeunes au Couvent,—une enfant peut profiter dès l'âge de sept à huit ans et même plus tôt,—de les y tenir plus longtemps, et d'en envoyer plusieurs à la fois, on a adopté les prix les plus modérés. Les pensionnaires payeront $100 par année scolaire de dix mois, en deux ou quatre paiements égaux et d'avance, pour toutes les branches renfermées dans le programme a l'exception du dessin et de la musique; $6 par mois pour le Piano ou la Guitare; $1 par mois pour l'usage du Piano; $3 par mois pour la musique vocale, d'avance. Les parents auront a fournir les livres et le papier, et a pourvoir au blanchissage de leurs enfants; les frais de maladie seront aussi à leur charge.

Les pensionnaires devront apporter en entrant: une moustiquaire, une quantité suffisante de draps, couvertures, serviettes de table et de toilette, ainsi que d'habits pour tous les jours, l'uniforme consistant pour tout l'année en une robe bleue, avec pèlerine et pardessus de même couleur, garnis d'un petit velours noir; deux garde soleil, un bleu, et l'autre en toile grise; un voile bleu, 2 yards; un voile blanc, 2 yards. Elle devront apporter une cullière, une fourchette, un couteau, un verre, un baquet en ferblanc ou en zinc, une boite à ouvrage, une brosse, une brosse à dent, des peignes, un pot-à-eau, une cuvette, une glace.

Les externes assisteront aux classes, et études et aux récréations, elles pourront prendre leur diner dans la maison. On aura également pour elles, pour leur progrès dans leurs études et leur bonne conduite toute la diligence et toute l'ardeur qu'on peut attendre de personnes exclusivement dévouées par religion, par état et par zèle à l'éducation de la jeunesse.

Opelousas, 17 octobre 1857.
SŒUR MARIE DU DESERT.

On peut aussi s'adresser pour renseignements à M. G. Raymond, à l'Eglise.

INSTITUTION LITTERAIRE DES OPELOUSAS.

ECOLE PREPARATOIRE POUR LES ACADEMIES.
Dirigée par M. C. E. DURAND.

CONDITIONS:

Pension par année	$140 00
Externes par année	40 00
" par mois	4 00
Bois de lits, matelats, oreiller	1 00
Blanchissage par mois	1 50

Chaque élève, pensionnaire et externe, doit une corde de bois pour son chauffage en hiver, et fournit son éclairage.

Deux examens semestriels et publics ont lieu chaque année.

L'année scolaire est de 12 mois y compris les vacances.

Les réductions pour le temps des maladies ou antres causes indépendantes de la volonté, seront toujours accordées avec la plus parfaite équité.

Le médecin et les frais de maladies seront à la charge des parents. Le médecin à leur choix.

15 septembre 1860.—1a.

Nouveau magasin.

LES soussignés ayant formé une société de commerce sous la raison de *Ney & Dupré*, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, que l'un d'eux vient d'arrivée de New York avec un assortiment complet de
Marchandises sèches,
Quincailleries,
Chaussures,
Groceries,
Liqueurs,
Boissons,
Faïance,
Article de fantaisie
etc., etc., en un mot tout ce que devrait tenir un magasin de la campagne.

Tout en voulant écarter toute sorte de charlatanisme dans cette annonce, les soussignés n'hésitent pas, néanmoins, à annoncer qu'ils pourront vendre leurs marchandises à des prix aussi bas que ceux du détail de la Nouvelle-Orléans et probablement à meilleur marché qu'elles se sont vendues ici jusqu'à aujourd'hui.

Les soussignés se reposant sur cette conviction que le système des affaires au comptant est le plus sûr et le plus avantageux aussi bien pour l'acheteur que pour le marchand, ils espèrent que ceux qui voudront bien les encourager ne les mettront pas dans la dure nécessité de répéter constamment que vu la modicité de leurs prix, leurs affaires ne se feront qu'au comptant.

Ils occupent le magasin anciennement de P. & V. Roy, rue du Maine.

B. NEY,
EDMOND DUPRE.

Opelousas, 17 m 1860.

A VENDRE.
Les Sources du Beaver Creek.

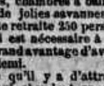

LE propriétaire désirant faire un voyage en Europe, désire vendre cette magnifique retraite d'été, qui n'est surpassée par aucune dans l'Etat, tant pour la vertu de ses eaux minérales que pour ses autres avantages. Ces sources sont situées sur un des tributaires de la rivière Nez-piqué a 30 milles de la ville des Opelousas.

La patente qui comprend ses sources est de 81 50-100 acres et les améliorations consistent en un hotel, des chambres séperées, chambres a bain, magasin, cuisine, écuries et de jolies savannes. On peut facilement logé à cette retraite 250 personnes et on y trouve tout ce qui est nécessaire à un tel établissement. On y a le grand avantage d'avoir un moulin à scie à un mille et demi.

Les environs sont tout ce qu'il y a d'attrayant. Ce sont de belles prairies qui abondent en gibier, tel que, faisans, bécasses, perdrix, bécassines, etc., et des pinières ondaleuses où l'on y trouve des ours, des chevreuils et des dindes sauvages; et les ruisseaux limpides qui les traversent de tous côtés, abondent en poissons.

Si quelqu'un désire acheter cette retraite, il fera bien de faire application immédiatement au soussigné.

Les termes et conditions sont avantageuses pour l'acheteur. J. M. MILSTED, Agent.

Opelousas, 15 decembre 1860.—jno

A Vendre,

UN morceau de terre sise sur le Bayou Mallet en cette paroisse connu comme le "Charles Lacasse's Tract" dans le Township cinq Sud, deux Est et six Sud deux Est. Tout ce morceau de terre est bien boisée et contient deux cents arpents de superficie, équivalant à cent soixante neuf 25-100 acres. On peut en voir un plan déposé a ce bureau étant la section No 56 T 5 S 2 E et la section No 41 T 6 S 2 E. Cette dite terre sera vendue à un prix et à des termes raisonnables. Pour plus ample information s'adresser à ce bureau ou au soussigné.

RODOLPHE CHACHERE,
23 fev 1861 Agent.

AVIS.

ON demande à acheter une petite habitation qui pourrait contenir de soixante-quinze à cent arpents de superficie et dont un morceau serait boisé. [illegible] que cet habitation soit située à plus de trois mille des Opelousas. S'adresser au bureau du Patriote.

Opelousas, 16 mars 1861—jn

BATEAUX A VAPEUR.
Arrangement pour les hautes eaux.

LE paquebot regulier et fin marcheur NINA SIMMES, Capitaine G. E. Louaillier, partira de Washington tous les dimanches à 9 heures du matin, et de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 5 heures de l'après-midi.

Le bateau-à-vapeur solide et fin marcheur ANNA PERRET, capitaine J.-A. Capps, quittera Washington tous les mardis à 1 heure de l'après-midi, et la Nouvelle-Orleans tous les samedis à 5 heures du soir.

Le Bateau à vapeur, ALINE, capitaine, Wm. C. Neal, sera aussi dans la navigation, mais ses jours de départ seront irréguliers.

Les passagers et les consignataires peuvent compter sur une stricte exactitude quant aux départs du Simmes et du Perret.

Le taux du fret sera le même que ci-devant, savoir:

Sucre, par boucand	$ 2 00.
Melasse, par baril	00 75.
Coton, par balle	00 75.
Le fret de retour, par baril	00 50.

G. HINCKLEY & Co.

24 novembre 1860.

AVIS IMPORTANT.

LES soussignés pharmacicus droguistes ont résolu qu'à l'avenir, ils restreindront autant que possible, leurs ventes dans les limites du comptant.

Pour leurs clients ponctuels, des comptes seront toujours ouverts, cependant les soussignés se réservent la faculté d'en demander le paiement à la fin de chaque mois.

Il est de leur désir de solliciter le patronage public et d'élargir le nombre de leurs clients, autant que cela sera compatible avec les principes d'affaires et aux intérêts mutuels, qui doivent exister entre l'acquéreur et le vendeur.

Ils saisissent aussi cetté occasion pour prier ceux qui leur doivent de payer immédiatement ou tout au moins de venir régler sans délai.

JOHN POSEY,
P. LEONCE HEBRARD,
A. LOUAILLIER & Co.,
J. A. M. McMILLAN.

2 mars 1861—6m

Notice aux consignateurs de fret.

NOUS les soussignés annonçons respectueusement à nos amis et au public en général que vu la crise actuelle dans les affaires, il nous est impossible a l'avenir de faire des avances sur fret, et conséquemment nous sommes obligés d'adopter un système strictement *comptant* pour fret et magasinage. Aucun fret ne sera livré par nous dorénavant tant que tous les frais n'auront *été* payés; et nous ne recevrons aucun ordre pour fret à moins qu'il ne soit accompagné d'argent.

CARRIERE & MELANSON,
PITRE & COREIL.

Washington, La., 14 dec. 1860—1a

$300 de Recompense.

PARTI marron de l'habitation de François Robin de la Paroisse St Landry, le 1er juin 1859, un jeune nègre nommé Jim Brabbon, âgé de 20 ans, de couleur noire. Sa taille est de 5 pieds 7 pouces de hauteur et il pèse environ 150 livres.

La récompense ci-dessus, sera payée à qui conque l'arrêtera de manière à ce que je puisse l'obtenir, ou en me le livrant à la Nouvelle-Orléans, chez M. S. W., encoignure Gravier et Baronne.

J. M. WILSON.

2 juin 1860.

Marchandises Nouvelles.
A BON MARCHE,

AU magasin de M. Raphael Hollier, sous la direction de M L Desbret

Les habitans de St Landry sont par le présent avertis, que je viens de recevoir de la Nouvelle Oléans, un assortiment complet et magnifique de marchandises, que j'offre maintenant à mes amis et au public en général à des prix les plus modérés; mon assortiment consiste en partie en:
Marchandises sèches,
Habillements confectionnés,
Bottes, souller, chapeaux, casquettes,
Quincaillerie, Faïence,
Tabac, Cigares et Groceries de toutes qualité, eu un mot jai tout ce qu'on peut désirer dans mon genre d'affaire. Venez examiner mon stock.

RAPHAEL HOLLIER,
Opelousas 5 oct 1859 Washington.

N B Aussi un lot de merrin de 3 pieds et un lot de pieux de six pieds.

BAZIL.

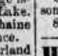

CE cheval aura 4 ans le printemps prochain, couleur baie, criniere noire et jambes de même couleur—élevé par le juge L. J. Dupré de St Landry, issue de Boston Jr. et de Prairie Flower, Boston Jr. de George Martin et de la jument, Boston, de J. F. Miller. Celle-ci issue de Boston le célèbre cheval de la Virginie. Prairie Flower, issue de l'importé Sorrow et Madge issue de l'importé Leviathan et de Lady of the Lake.

Ce cheval servira les juments la saison prochaine à $20 chacune, payables invariablement d'avance.

Il se trouvera aux ecuries de M. Henry L. Garland près des Opelousas. Ceux qui sont éloignés du village pourront laisser leur juments à l'habitation ou elles seront bien soignées à raison de cinquante sous par jour.

Opelousas, 14 janvier 1860.

Bonne chance pour les hommes d'affaire.

J. GIBBS offre à vendre la maison à deux étages occupée par lui actuellement comme demeure et magasin, avec une bonne cuisine et les batisses en briques dont il se sert pour un dépôt de voiture.

Le terrain a 100 pieds de face sur une profondeur de 169 pieds.

Je vendrai aussi mon stock de fournitures, peintures, et je louerai la partie de l'atelier de voitures qui joint à celui de S. P. Clark, qui continuera à faire les autres branches d'ouvrages en bois et fer.

A ceux qui ont les moyens nécessaires et des habitude qui conviennent a la communauté, voilà une excellente occasion pour faire de brillantes affaires.

9 mars 1861 JOSEPH GIBBS.

PERDUS OU VOLES.

AUX Opelousas, il y a environ un mois, une mule noire. Elle porte deux marques: l'une à peu près 8 U et l'autre le propriétaire ne s'en souvient pas. Elle a aussi les marques du collier et de la selle. Quand elle disparut sa queue et son crain étaient rasés près de la peau. Elle à neuf ans.

Aussi même lieu et temps, un cheval créole, couleur brun, ayant une barre blanche le long de la figure. On ne se rappelle pas la marque qu'il porte. Quand il disparut il avait le crin rasé et la queue coupée courte. Il a six ans.

Celui qui ramènera cette mule et ce cheval au bureau du soussigné aux Opelousas, recevra une récompense libérale.

17 aout L. V. CHACHERE.

400 arpents de terre a vendre.

UNE superbe terre, située près de la traverse d'Ashworth sur le bayou Nez-Piqué, contenant 400 arpents de superficie, mesurant dix arpents de face sur le bayou, et ayant un beau et magnifique bois.

Cette terre se vendra a des conditions avantageuses pour l'acquéreur; pour plus amples informa-tion, s'adresser à J. M. MILSTED.

Opelousas, 21 juillet 1860.

ALEXANDER LEVY.

BON maçon et faiseur de briques, offre ses services au public de cette paroisse. Toute ouvrage à lui confiée sera achevée dans le plus court délai et de manière à donner satisfaction.

Opelousas, 30 mars 1861—6m

Bois!! Bois!!!

J. A. McCOY, Washington, La., a toujours à vendre toute espèce de bois de charpente ainsi que de bois fendu, qu'il offre aux plus bas prix du marché.

Bureau, Hotel de l'Aigle.
13 juillet, 1861.

Dr. J. G. RBOOKS.

S'ETANT établi aux côteaux de Plaquemine, offre respectueusement ses services au public.

Opelousas, 28 avril 1860—1a

DICK,

LE fameux étalon du Dr. Thompson se trouvera aux écuries de M. Pierre Comeau pendant cette saison, jusqu'au mois d'octobre prochain.

Il servira les juments américaines à raison de $20 pour la saison et les juments créoles à raison de $10. 13 avril 1861.

AVIS.

LES soussignés viennent d'ouvrir un établissement de tailleur, rue du Maine à l'encoignure de la maison qui fait partie de l'Hotel de l'Union. Ils sollicitent le bienveillant patronage du public, certains qu'ils sont de satisfaire promptement et aux prix les plus modérés ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

MONNET & PHILIPPE.

Opelousas, 6 avril 1861—tf

QUININE.—300 onces, à vendre à bon marché par P. L. HEBRARD.

R. S. WILKINS, Washington, Le.

Vient de recevoir de New York et de la Nouvelle-Orléans un grand et magnifique assortiment de marchandises pour printemps et été. Elles consistent en:
Indiennes Françaises, Anglaises et Américaines,
Printed Lawns Françaises,
Mousselines française imprimée,
Brillantines en couleur,
Mousselines Suisses et Jaconais,
Do Book et Bishop Lawn,
Gants, Mitaines, Bas, Chaussons, etc.,
Marchandises pour les habitants,
Choctaw Mariner et Osnaburg stripes,
Chickesaw et Keepstone plaids,
Denims bleu,
Coton de Lowell uni et rayé 7-8, 4-4 et 5-4,
Habillements de printemps et d'été,
Chapeaux, Casquettes, Bottes, souliers,
Quincaillerie, Faïence, Selles, monture de brides, baquets en Cedre, etc., et une quantité d'articles dont le nombre ne parmet pas de les mentionner ici.

Le tout sera vendu, à un profit très modéré et payable le 1er mars, aux acheteurs *bons* et *ponctuels* et à des prix encore plus bas pour du comptant.

R. S. WILKINS,
Opelousas, 16 avril 1859. Washington, Le.

CHARRETTES, WAGONS A CANES, BUGGIES, etc.—Le soussigné étant l'agent pour la maison de Busly Littell & Co., manufacturiers, Wheeling, Va.; peut fournir aux habitants, charrettes, wagons, buggy, etc., à des termes les plus raisonnables. Les habitants sont priés de m'envoyer leurs ordres le plus vite possible afin que je puisse leur procurer ce dont ils ont besoin avant que les eaux ne deviennent basses. R. S. WILKINS,

Opelousas, 16 avril 1859. Washington.

DISSOLUTION.

LA société pour la pratique du droit qui existait ci-devant entre l'Hon Thomas H. Lewis et le soussigné a été dissoute le 23 mars dernier par la mort de M. Lewis. Les affaires de la société seront liquidées par le soussigné. Tous ceux, qui ont des réclamations contre la dite société, sont priés de les présenter immediatement pour être payées et tous ceux qui doivent à la société, sont priés de venir régler.

20 avril JAS. M. PORTER.

Salle d'escrime.

M. ALFRED DUCHATEAU a l'honneur d'annoncer aux Messieurs de cette paroisse qu'il vient d'ouvrir une Salle d'Armes, rue du Maine, logement dépendant de l'hotel Union. Il n'épargnera aucune peine pour donner satisfaction aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur patronnage. 2 mars 1861

A vendre.

UN moulin à scie à vapeur de la force de vingt chevaux, situé sur la rivière Calcasieu, à environ 80 milles de son embouchure, avec maison de maitre, forge, etc.

Ce moulin est en parfait état. Les conditions seront avantagenses; pour plus ample information, s'adresser au bureau de cette feuille.

Opelousas, 9 juin 1860.

DANIEL SHEUBLE,
MARCHAND TAILLEUR.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et pratiques qu'il vient d'arriver de New Y., avec le plus bel assortiment de marchandises dans son genre d'affaires, qui n'ait jamais été introduit dans notre paroisse.

Son assortiment de draps et autres marchandises pour la confection des habillements à la dernière mode, ne laisse rien à désirer et ne peut être surpassé par aucun établissement. Il est pret à tailler et à confectionner dans le dernier genre américain et français toute espèce d'habillements d'homme.

Il invite ses amis à venir voir son *stock.*

Opelousas, 19 janv 1861—1a.

TERRE, TERRE, TERRE,
A vendre a des termes et conditions avantageuses aux acquéreurs.

LES personnes qui peuvent avoir besoin d'un quart de section de terre, d'une demie ou plus feraient bien de s'adresser de suite au le Plattiné; qui a à vendre les lots suivants à des prOpelousaccorderont avec les temps, savoir:

La ½ O. du ¼ N. E. de la section 13, T. 1, No. 6, E., sur le bayou Lagone près de moulin de Bassett ainsi que les ¼ et ½ section suivantes sur le Bayou Crocodile en cette paroisse.

Le ¼ N. O. de la section 31 T. R. 2, E.

La ½ N. E. du ¼ S. O. de la section 31, T. 2, S. E.

La ½ N. E. de la section 17, lot 5 de la section 30, Ouest du Bayou Crocodile T. No 2, R. S. 2 E.

Le ¼ N. E. de la section 31, T. 2, R. S. 2 E.

Ces terres sont bien boisées et pour la fertilité ne sont surpassées par aucune dans l'Etat.

8 dec 1860—jno J. M. MILSTED.

HABITATION A VENDRE.

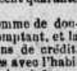

LE soussigné offre à vendre un belle habitation sise sur le Bayou Bœuf à dix milles de Washington. Il s'y trouve de bonnes améliorations telles que maison de maitre, moulin à coton, moulin à gru, etc. Elle contient en tout cinq cent trente et un acres de superficie, dont cent quarante sont défrichés et bons à cultiver.

Il vendra cette habitation pour la somme de douze mille piastres, un tier payable comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit. On peut acheter aussi quelques nègres avec l'habitation, si on le désire. Pour plus amples informations s'adresser à L. G. GUILLORY,

11 mai 1860—3m Près de la Ville Platé.

Belles Montres et Bijouterie de choix.

A vendre pour du comptant a bon marché.

CHARLES N. EALER, Horloger et bijoutier, encoignure Main street, Opelousas, est a présent preparé a porter toute son attention a toutes les branches de sa profession.

Il a aussi un assortiment choisi de montres, bijouterie, et belle coutellerie de poche, qu'il vendra à bon marché.

Il achètera du vieil or et argent.
Opelousas, 3 novembre 1860—1a

Sources de Bell Cheney.

LE soussigné ayant l'intention de monter un moulin à scie à cette magnifique retraite d'été, pour la rebâtir en plein, en fera tirer un plan de ville, et offre à vendre des terrains de grandeur suffisante pour y bâtir une maison de demeure et une cuisine, pour la somme de deux cents piastres payable le jour que l'acte de vente sera passé. Il fournira en sus a chaque acquéreur vingt mille pieds de bois pour $300 payables quand il livrera le bois. Les acquéreurs auront libre jouissance des sources et des maisons de bains; le soussigné se réservant le droit exclusif de tenir Hotel, Café, etc. Ceux qui achèteront des terrains n'auront le droit d'y batir que des maisons privées pour demeures seulement.

Ceux qui désire profiter de l'offre qui leur est faite feront bien de faire application immédiatement, afin de s'assurer du choix des terrains. Les premiers venus seront les premiers servis.

23 fev 1861 LOUIS A PATIN.

ARRETE.

IL a été arrêté le 10 courant par le soussigné, un mulet américain, couleur alzan, âgé de 4 à 5 ans et qui porte à peu près la marque suivante sur l'épaule gauche. H.

Ce mulet n'est pas dompté ni à la selle ni à la tire ou s'il l'est ou l'a été, il y a longtemps qu'il n'a pas servi.

Le propriétaire est prie de venir prouver sa propriété et payer les frais.

Belle Cheney, 22juin 1861.

L. A. PATIN.

A vendre.

131 ARPENS de terre bien boissée, sise au Grand Bois, à environ six milles de la ville des Opelousas.

Pour termes et conditions s'adresser à Onezime A. Guidry ou au bureau du Patriote. 24 aout

JAMES M. PORTER,
AVOCAT,

A changer son bureau, et occupe maintenant celui du juge C. H. Mouton, encoignure des rues Landry et du Marché, presque en face du bureau du Greffier. 13 juillet 1861—1a

Avis.

LE capitaine Charles de Courson, architecte et arpenteur, offre ses services concienciousement aux habitants de St Landry. Tout ordre laissé a l'hôtel de l'Union, rue du Maine, recevra son attention immédiate. On l'y trouvera tous les samedis.

Opelousas, 9 mars 1861

PERDU.

LE 15 courant, dans le bois en face de M. Henry Miller, une belle montre en or ayant une chaine de gaume élastique a laquelle est attachée une clé d'acier.

Celui qui me rapportera cette montre recevra une récompanse libérale.

22 juin 1861—tf JOHN H SHEARER.

ADRESSES.

George W. Hudspeth,
AVOCAT.

On le trouvera toujours au bureau de l'Hon. John E. King.

Opelousas, 23 mars 1861—1a

Edmond D. Estilette,
Avocat et Conseiller.

Bureau, Rue Bellevue, Opelousas, Le.
21 janvier 1860.—1a.

C. H. & E. MOUTON,
AVOCATS.

C. H. MOUTON, *Bureau Opelousas.* E. MOUTON, *Bureau Vermillionville*

Opelousas, 7 janvier 1860.

JOHNE. KING, AVOCAT.—A transporte son Office à l'encoignure des rues Landry et Marché, et attenant à son domicile, presque en face du bureau du Greffier.

Opelousas, 7 janvier 1860.

ONEZIME A. GUIDRY, Notaire et Encanteur public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau à la Maison de Cour.

Opelousas, 7 janvier 1860.

JOHN MACDONALD, Notaire Public, dans et pour la Paroisse St Landry, offre ses services à ses amis et au public en général. Toute affaire à lui confiée sera exécutée dans le plus court délai possible. 16 mars 1860—1a

LOUIS STAGG, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau à la Ville Plate.

Opelousas, 7 janvier 1860.

J. J. BEAUCHAMP, Encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry, exécutera avec promptitude toute affaire qui lui sera confié. Bureau aux Opelousas. 7 janvier 1860.

JOSEPH A. GAUTHREAUX, Collecteur etc., offre ses services au public comme tel. Tout ordre laissé à son bureau, ou chez A. Millspaugh, à Washington, sera promptement exécuté.

Opelousas, 13 oct 1860.

JOSEPH A. GAUTHREAUX, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry; tout ordre laissé à son bureau ou chez A Millspaugh, à Washington; sera promptement exécuté.

Opelousas, 7 janvier 1860.

ALPHONSE DEBAILLON, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry.

Tout ordre laissé chez lui ou au bureau de T. S Robin sera promptement executé.

Opelousas, 7 janvier 1860.

A. F. ESTILETTE,
CRIEUR PUBLIC.

OFFRE ses services comme tel aux encanteurs et administrateurs de cette paroisse et des paroisses avoisinantes. On le trouvera toujours au Grand Coteau. Tout ordre laissé au bureau d'Edmond D. Estilliette aux Opelousas recevra son attention immédiate. Prix très raisonnable.

Opelousas, 16 fev 1861—1y

DR SAMSON EAGON,
DERNIEREMENT DE LA VIRGINIE,

AYANT pratiqué la médecine depuis 1856, gradué de l'Université de la Virginie et de l'Ecole de Médecine de la Nelle-Orléans, s'étant maintenant fixé à Homesville, Le., offre respectueusement ses services aux personnes de ce village et de ses environs. 23 mars 1861—6m

Hotel de l'Aigle.

Vis-à-vis le Courtableau, entre les deux ports pour les bateaux, Washington, Lne.

LE soussigné ayant tout récemment acheté et mis à neuf l'hotel ci-dessus, prend la liberté d'annoncer a ses amis et au public en général qu'il est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires à la journée, à la semaine et au mois à des prix très modérés. J. S. GREENLEE, propriétaire.

N. B. Le local de cette maison est très avantageux pour ceux qui ont à voyager dans la malle poste ou sur les bateaux à vapeur. Ils n'auront pas à changer leur bagage de lieu.

Washington. 3 mars 1860.—jno.

Dr WM A. ROBERTSON

S'ETANT établi d'une manière permanente à Washington, offre ses services à tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. Bureau, rue du Maine, vis-à-vis la pharmacie de MM. Louailler & Bouchez. 14 avril 1860—1a

BLOCH, FIRNBERG & Co.
Marchands en gros et en detail.

MARCHANDISES SECHES.
HABILLEMENTS FAITS,
QUINCAILLERIE, VERRERIE,
Faïence, chaussures, chapeaux, casquettes, etc.

Opelousas, 16 mars 1861—1y

J. M. WHITE, Charpentier.

OFFRE ses services aux citoyens des Opelousas et des environs. Ses entreprises seront rapidement poursuivies, son ouvrage sera parfait et ses prix modérés.

Il sait très bien monter les moulins à coton et toute espèce de presses patentées. Tout ordre laissé à ce bureau recevra son attention immédiate.

Opelousas, 19 jan 1861—6m

Atelier de marbrier aux Opelousas.

ISIDORE GRAOUILLA, FILS
PROPRIETAIRE

Tout ordre sera exécuté dans le plus bref délai Les prix sont modérés. 8 dec 1860—1a

OUVRAGES EN MARBRE DE LA NLLE.-IBERIE.

DES Plans, Specifications et dessins, seront soumis par un agent voyageur chez tous ceux qui désirent des informations ou faire des achats, S'adresser à CASPER LUSSE,

28 avril 1860—1a Nouvelle Ibérie.

HENRY L'HOTEL,

MARBRIER, vient d'établir à St. Martinville, un atelier de monuments funèbres en tous genres, fait les inscriptions et se charge aussi des fournitures de grilles pour tombeaux. Se référer à Jonathan Harris.

Opelousas, 18 aout 1860.—1a

H. LASTRAPES & Co.

Emplacement T. C. Anderson & Co., Washington.

VIENNENT de recevoir un grand assortiment de grocerie fraiche, telle que:

Farine, Riz, Café, Thé, Epices, Bœuf salé, Jambon, Porc, Epaules, Graisse, Fromages, Chandelles, savon, vins et boissons de toutes sortes, bière, cigarres et tabac à fumer et à chiquer des meilleures marques, ainsi qu'un assortiment soigneusement choisi de grocerie fine, conserves alimentaires le tout comprenant des variétés trop long à énumérer; qu'ils vendront à aussi bas prix que possible pour du comptant.

N. B. On pourra également se procurer de la glace pendant toute la saison.

Washington 18 mai 1861.

AVIS—PRIX REDUITS.

LE soussigné à partir de ce jour vendra son bois sur place à son moulin à scie situé sur le bayou Bourbeux aux prix reduits comme suit:

Pour Copal et Laurier 1½ cts le pied comptant ou 2½ cts le pied à crédit.

Pour Chêne blanc 3 cts le pied comptant et 3½ cts le pied à crédit.

Pour Noyer et Frêne 2½ cts le pied comptant et 3 cts à crédit,

Il fera toujours une déduction raisonnable pour de forts "bills." S. V. RICHARD,

8 juin 1861—tf Agent.

A vendre

DEUX beaux Diables avec écrou, parfaitement neufs. Pour prix s'adresser au bureau du Patriote ou a l'un des soussignés.

ONEZIME A. GUIDRY,
30 mars 1861—tf ALBERT DEJEAN.

Peintre et tapissier.

LE soussigné, fixé d'une manière permanente à Washington, offre ses services à ses amis et au public en général. Il exécutera promptement et d'une manière à donner satisfaction, toute ouvrage qui fait partie de ses métiers. S'adresser à lui même à domicile ou aux MM. Louaillier & Co. à Washington. Ses prix sont raisonnables.

13 avril—6m HECTOR LAUNEY.

PATENT LYE OR SAPONIFIER, for sale by P. L. HEBRARD.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse St. Landry—Action in Rem.—Theodore Andrus vs. Defendeur connu.

QUE tout le monde se tienne averti par les présentes que Theodore Andrus, demeurant en la paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, a adressé à moi soussigné Juge de paix dans et pour la dite paroisse sa petition en laquelle il déclare que le 22me jour de Juin A. D. 1861, une paire de chevaux créoles ont été laissés à son écurie en la ville de Washington en la susdite paroisse; que les dits chevaux ont été perdus ou abandonnés par quelqu'un à lui inconnu.

Il déclare en outre, qu'il a un privilège sur les dits chevaux pour la nourriture qu'il leur a donnée, et pour les soins qu'il leur a portés, et qu'il a fait demande pour un writ de saisie provisoire.

Avis, donc, est par les presentes donné au public en général que à moins que le propriétaire ou propriétaires ne viennent donner leur réponse à la petition du dit Theodore Andrus dans le délai accordé par la loi, les mesures indiquées par la loi seront prises pour obtenir un jugement et les dits chevaux sous un writ d'execution après notice légale, seront vendus par le Sheriff au dernier et plus haut enchérisseur pour satisfaire les réclamations du dit Theodore Andrus et les frais de ce procès.

A. MILLSPAUGH, Juge de paix.
Washington. 6 Septembre 1861.

Une Habitation a Vendre.

L'HABITATION bien connue du Capitaine E. Littell, sise sur la rive ouest du Bayou Teche, a environ cinq milles et demi de la ville des Opelousas et trois milles du Port Barre, contenant plus de deux mille acre de terre, des ameliorations des plus excellentes en la paroisse, entre soixante dix et quatrevingt negres, trois cents acres de recolte de mais, cannes et coton; betes à cornes douces, bœufs de tire, vaches à lait, mulets, chevaux creoles, chevaux de voiture et voitures, moutons, cochons, chevres, charettes, charrues et toute espèce d'outils aratoires. Si quelqu'un desire acheter cette habitation il ferait bien de venir l'examiner.

A vendre en solido avec un acompte comptant; la balance à un long credit et avec interêt modere.

E. LITTELL.

31 août, 1861.

Pensionnat de Demoiselles aux Opelousas.

LA rentrée de cette Pension aura lieu mardi le 1er octobre prochain, sous la direction du Rev. B. F. White et de sa dame.

Cet établissement ayant été incorporé par l'Etat est maintenant en mesure de donner une éducation achevée aux demoiselles. Elles pourront aussi se perfectionner dans les arts d'agrément.

PROFESSEURS:

Le Rev. B. F. White, président, est chargé du département collégial.

Mme S M White, matrone, est chargé du département académique.

Melle Josephine V Wynn, est chargée du département primaire.

M. E D Estillette, est chargé du département français.

M. Bodemuller, est chargé du département musical.

Pour le terme de quarante semaines:

Anglais Dep.	collégial par semaine	$1 25		[illegible]
" "	académique	"	1 00	[illegible]
" "	primaire	"	75	[illegible]
Français "	collégial	"	75	[illegible]
" "	primaire	"	50	[illegible]
Musique "	collegial	"	1 25	[illegible]
" "	primaire	"	1 00	[illegible]
Usage d'instruments de musique			25	[illegible]
Arts d'agréments aux prix ordinaires.				
Pension par semaine			$2 50	[illegible]
Blanchissage 75 cts par douzaine.				

Les comptes devront être payés tous les trimestres en avance. Les "Cotton Confederate Bonds" seront reçus en paiement

25 aout 1861—1a B. F. WHITE.

EDUCATION.
Ecriture, Tenue des Livres, Mathématiques, Grammaire Anglaise, Dessin, etc.,

M. KEATING, Professeur au Collège du Grand Coteau, pourra donner ses soins à l'éducation de cinq ou six élèves, pendant les vacances prochaines, qui commenceront le 20 de ce mois.

On peut prendre des informations chez le professeur, Grand Coteau. 10 aout 1861

Avis.

LE soussigné s'étant fixé aux Opelousas est prêt à faire toute espèce d'ouvrage qui fait partie de son métier comme peintre. Ses prix sont très bas. Il espère mériter l'encouragement public. Tout ordre laissé à la pharmacie de M. P. Hebrard recevra une attention immédiate.

JACOB CUMMINGS, Peintre.

Opelousas, 12 jan 1861.

A. M. PERRAULT,
Agent général pour Collections, Baton-Rouge

OFFRE respectueusement ses services aux citoyens de la paroisse St. Landry et de l'Etat en général dans sa capacité susdite. Toute application pour faire entrer des terres, marque, choix de terre, warrants, collections de réclamations contre l'Etat, rédemption de terres vendues ou confisquées par l'Etat pour non paiement de taxes, et toute autre affaire, recevront une attention prompte et toute particulière.

Opelousas, 16 juillet 1859.

Habillements confectionnes.

LES habillements d'homme les mieux confectionnés, de la meilleure qualité, et les plus à la mode qu'on ait jamais offert en ce marché se trouvent chez M. Daniel Sheublé, à l'encoignure des rues Maine et Sud. Ses prix sont très raisonnables.

Opelousas, 26 jan 1861—jno

A VENDRE.

6 HABITATIONS et des nègres, 1,000 arpents de terre, à vendre par JAMES C. HILL.

Opelousas, 23 mars 1861—tf

A VENDRE,
378 54[100 arpents de terre boisée.

UN beau morceau de terre boisée, situé dans cette Paroisse, à dix milles Ouest de la ville des Opelousas, au Bois Mallet, dans la Sect. 4, 6, T. S. 6, de la R. S. 2, Est, du District Sud Ouest des terres de la Louisiane.

Conditions avantageuses. S'adresser à J. M. MILSTED

P. S. On en peut voir le plan en s'adressant au bureau de cette feuille.

Opelousas 18 aout 1860

Avis.

LE soussigné offre ses services à toutes les personnes, qui désirent acheter ou vendre des terres et des nègres. Il compte faire ses tournées dans tous les Etats du Sud dans le but d'établir des agences. Ceux qui veulent acheter ou vendre feront bien de venir me voir dans le plus court délai ou de m'adresser leurs lettres à mon bureau de poste à Washington, Le.

Pendant mon absence le Dr James Ray donnera son attention à toute application.

Je prie ceux qui voudraient m'honorer de leur confiance de me donner une description de leurs des propriétés, qu'ils désirent vendre ou acheter.

JAMES C. HILL

Opelousas, 23 mars 1861—1a

Voles ou epaves.

DE l'habitation du soussigné en cette paroisse, il y a cinq mois de cela deux mulets, l'un noir, l'autre blanc, taille ordinaire. Il est possible qu'ils soient sur le Bayou Rouge où ils ont été [illegible]. Celui qui me les ramènera, recevra $10 de récompense. BENJAMIN GUIDRY.

Opelousas, 12 jan 1861.

Avis.

LE soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il est forcé de ne travailler à l'avenir que pour du comptant.

Pour retenir des ouvriers il est d'une nécessité absolue de faire face à ses engagements et comme ceux-ci ne lui ouvrent pas de compte, il ne peut faire crédit aux clients. GEORGE PULFORD.

9 mars 1861

PHARMACIE DE WASHINGTON—Les soussignés informe par le présent leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir, un assortiment frais et considérable de Drogues et Medecines ainsi qu'un assortiment de peintures, parfumeries de toutes sortes, etc.

Ils sont aussi agents pour la vente d'une quantité de médecine patentées et des [illegible] laires. A. LOUAILLIER & Co. Washington, Le.

23 avril 1859.

LE DR. JOHN R. VAUGHAN s'étant fixé sur le Bayou Mallet à 10 milles Ouest des Opelousas, offre respectueusement ses services aux habitants de son voisinage.

Sept. 14, 1861—1a.